

**DOSSIER CANDIDAT
DIRECTEUR DE COURSE / COMMISSAIRE
SPORTIF
PARTIE SPECIFIQUE MOTOCROSS 1^{ER} DEGRE**

INTRODUCTION.....	- 1 -
LES REGLESTECHNIQUES ET DE SECURITE (RTS).....	- 2 -
MOTOCROSS.....	- 2 -
REGLES COMPLEMENTAIRES - SUPERCROSS.....	- 8 -
REGLES COMPLEMENTAIRES - COURSES MIXTES (SUPERMOTARD)	- 10 -
REGLES COMPLEMENTAIRES - COURSES SUR PRAIRIE	- 13 -
REGLES COMPLEMENTAIRES - PIT-BIKE	- 16 -

INTRODUCTION

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Vous avez manifesté le désir de devenir Directeur de Course ou Commissaire Sportif sur nos épreuves et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre sport.

Pour devenir Directeur de Course ou Commissaire Sportif vous devrez suivre une formation «SPECIFIQUE 1ER DEGRE MOTOCROSS» Ce spécifique 1^{er} degré vous permettra de prendre une licence OFF et d'officier sur les épreuves hors Championnat de France, Coupe ou Trophée.

Pour préparer chacune de vos formations, le guide de préparation vous permettra de mieux connaître le sujet, la journée de formation vous aidant ensuite à compléter et préciser les connaissances acquises.

Ce document restera strictement personnel et ne sera ni commenté, ni noté, mais vous sera d'une aide précieuse pour suivre la formation.

DOCUMENTS A ETUDIER

Spécifique :

- Règles Techniques et de Sécurité (RTS) Motocross.

LES REGLESTECHNIQUES ET DE SECURITE (RTS)

MOTOCROSS

ARTICLE 1 : HOMOLOGATION DES CIRCUITS ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

En application des articles R.331-18 et suivants du Code du sport relatifs aux concentrations et manifestations sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur, doivent être respectées les procédures administratives

suivantes :

- Tout circuit permanent sur lequel se déroulent des activités motocyclistes doit faire l'objet d'une homologation préalable. La commission administrative d'homologation est soit la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse (C.N.E.C.V.) lorsque la vitesse des véhicules peut dépasser 200 km/h en un point quelconque du circuit, soit la Commission Départementale de la Sécurité Routière (C.D.S.R.) dans les autres cas.
- Lorsque la manifestation se déroule sur un circuit permanent homologué, l'organisateur devra effectuer une déclaration auprès de la Préfecture et la réception du récépissé de déclaration délivré par cette dernière vaudra autorisation d'organiser la manifestation ;
- Lorsque la manifestation se déroule sur un circuit non permanent, un parcours ou un terrain elle est soumise à autorisation préfectorale ;
- Sont également soumises à autorisation les manifestations qui se déroulent sur un circuit homologué mais dans une discipline différente de celle prévue par l'homologation.

ARTICLE 2 : AMENAGEMENTS DES CIRCUITS OU PARCOURS

Dans le cadre d'une compétition, l'organisateur doit obligatoirement prévoir :

- Un parc coureur avec accès à la zone de départ (parc d'attente) réservé aux participants et leurs accompagnateurs dans lequel ils pourront stationner leurs véhicules ateliers et d'habitations. Ce parc peut-être ouvert au public sauf indication contraire de l'organisateur ;
- Un parc d'attente clôturé situé dans la zone de départ avec accès direct à la ligne de départ dont l'accès sera strictement interdit à toute personne non autorisée par l'organisateur ;
- Une zone pour les contrôles techniques et administratifs ;
- Un poste de chronométrage pointage situé à proximité de la ligne d'arrivée ;
- Un panneau d'affichage officiel, facilement reconnaissable et accessible par tous sur le terrain pour afficher les classements, les notes d'informations aux concurrents, etc.

Aménagements facultatifs :

- Une zone, au bord de la piste, peut être prévue pour les interventions sur les motos et la signalisation par les accompagnateurs aux pilotes pendant la course. Pour des raisons de sécurité, cette zone doit être bien visible des pilotes et se trouver hors trajectoire. Elle doit comprendre une entrée et une sortie distinctes, contrôlée à tout moment par un commissaire de piste. Dans cette zone, les ravitaillements en carburant doivent être effectués moteur arrêté ;
- Des passerelles ou des tunnels peuvent exister sur les circuits afin de faciliter le passage des spectateurs et/ou des pilotes et ce en toute sécurité ;
- Pour le nettoyage des motocycles, prévoir et baliser une zone réservée à cet effet.

ARTICLE 3 : PROTECTION INCENDIE

Dans le cadre d'une compétition, du matériel de lutte contre les incendies (extincteurs) doit être prévu sur la piste (Un extincteur par poste de commissaires tous les 300 m), dans le parc des coureurs,

dans la zone d'attente, dans l'aire de départ et dans la (les) zone(s) de réparation et de signalisation. De plus, il est interdit de fumer dans la zone d'attente et la (les) zone(s) de réparation et de signalisation.

ARTICLE 4 : POSTES DE COMMISSAIRES

Dans le cadre d'une compétition, un nombre suffisant de postes de commissaires de piste pour la signalisation officielle doit être prévu tout le long du parcours de façon à donner aux coureurs, au moyen de drapeaux ou de signaux lumineux, toute information nécessaire pendant la course. Ces postes doivent être distinctement indiqués et les emplacements doivent être choisis de manière à ce que les signaux donnés soient parfaitement visibles des coureurs. L'emplacement des commissaires doit permettre de leur assurer la plus grande sécurité. Le nombre de Commissaires de Piste doit permettre une surveillance permanente des pilotes en tous points du circuit.

ARTICLE 5 : ENCADREMENT DES MANIFESTATIONS

Pour fonctionner, une épreuve doit obligatoirement être encadrée par des personnes reconnues par la fédération délégataire (FFM) ou par une fédération agréée ayant une convention avec celle-ci, pour les fonctions suivantes :

- 1 Directeur de Course ou 1 Arbitre ;
- 1 Commissaire Technique ;
- 1 Responsable du Chronométrage / pour les concours de saut ou Freestyle 1 collège de juges ;
- Des Commissaires de Pistes en nombre suffisant.

ARTICLE 6 : DRAPEAUX

Drapeau national : Signal du départ d'une course.

Drapeau vert Piste : libre

Drapeau rouge : Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essai pour raison de sécurité.

Jaune immobile : Danger, ralentir et défense de dépasser. (Le tenir à 2 mains si nécessaire pour qu'il reste bien fixe).

Pour ne pas risquer de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune immobile ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la piste.

Il devra être également présenter au poste avant un drapeau jaune agité.

Drapeau jaune agité : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.

Drapeau blanc avec une croix rouge de St André agité : Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours. Roulez avec une extrême prudence, défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Drapeau blanc avec une croix rouge de Saint-André fixe : Personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence.

Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Drapeau bleu agité : Un concurrent de la tête de course cherche à doubler un concurrent attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.

Drapeau jaune à bandes rouges verticales (courses mixtes) : Attention ! piste glissante, changement d'adhérence.

Drapeau noir accompagné d'un numéro : Signal d'arrêt pour le motocycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.

Drapeau noir avec un cercle orange accompagné d'un numéro : Le conducteur portant ce numéro doit immédiatement quitter la piste.

Drapeau à damiers noirs et blancs : Signal d'arrêt à la fin de course ou de fin de séance d'essai.

ARTICLE 8 : CLASSES DES MACHINES

CLASSES	2 Temps		4 Temps	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
CLASSE 1	Jusqu'à 85 cc		85 cc	150 cc
CLASSE 2	100 cc	150 cc	175 cc	250 cc
CLASSE 3	151 cc	300cc	251 cc	450 cc
CLASSE 4	301cc	500 cc	451 cc	650 cc
CLASSE 5	350 cc	750 cc		1000 cc
QUAD	De 85 cc 2T jusqu'à 750 cc			

En entraînement comme en compétition, les machines d'une cylindrée inférieure à 66cc ne peuvent rouler qu'avec des machines d'une cylindrée inférieure à 86cc 2T ou 151cc 4T.

En compétition, les 85cc ne peuvent rouler qu'avec des machines d'une cylindrée inférieure à 126cc 2T ou 151cc 4T. En pareille circonstance, les 85cc doivent obligatoirement être équipées de grandes roues (Ø minimum de 19 pouces à l'avant et 16 pouces à l'arrière).

Il est interdit de faire circuler simultanément, en **compétition**, des motos solos avec des machines à 3 ou 4 roues.

En entraînement, la participation simultanée de motocycles solos et de machines à 3 ou 4 roues **est autorisée sous réserve que ces dernières ne soient pas plus de 3 en piste**.

ARTICLE 9 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement en carburant ou toute séance de mécanique.

ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS

a) Vêtements

Pendant les activités, les participants doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente couvrant le mollet.

Dans le cadre des concours de sauts, des pantalons coupés et des maillots manches courtes sont autorisés sous réserve que le pilote porte une genouillère complète et des coudières. Matière équivalente au cuir : Les matériaux doivent au minimum être équivalents à 1,5mm de peau de vache (et non pas de peau dédoublée). Avoir une qualité ignifuge, une résistance à l'abrasion, être non toxique et non allergique, une qualité d'absorption de la transpiration et doit être d'une texture qui ne fond pas.

b) Equipements

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire.

Les participants peuvent utiliser des lunettes ainsi que des visières de protection, elles doivent être en matière incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.

L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est hautement recommandée.

ARTICLE 11 : DEFINITION

Un motocross est une activité en terrain varié, composé de matériaux naturels, qui a lieu sur circuit fermé, présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des difficultés, etc.

ARTICLE 12 : MOYENS MEDICAUX

Sur toutes les épreuves, il faut un médecin titulaire d'une thèse en doctorat en médecine, inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins, responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition.

ARTICLE 13 : CATEGORIES ET MOTOCYCLES

Les manifestations sont ouvertes aux motos de la catégorie I, Groupe A1 (Motocycles solos) et de la catégorie II, Groupe B 1, B 2 (side-cars) et G (quads) dans les classes prévues au sein des règles communes de la discipline motocross (Titre I, article 8).

Les quadricycles à moteur du groupe de la catégorie II, groupe H ne sont pas admis.

ARTICLE 14 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

a) Solos :

AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 7 ans	65 cc maximum	Activités de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégitaire. Essais : 10 à 45 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai 1 heure de roulage en course maximum par jour avec 45mn de repos minimum entre chaque manche. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes.
A partir de 9 ans	90 cc maximum	
A partir de 11 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour avec 45mn de repos minimum entre chaque manche. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes
A partir de 13 ans	125 cc 2T maximum 150 cc 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour avec 45mn de repos minimum entre chaque manche La durée de chaque manche ne peut excéder 30mn.
A partir de 15 ans	Cylindrée libre	Libre

b) Quads :

AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 7 ans	65 cc 2 T maximum 90 cc 4 T maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai. 45 minutes de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 15 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 9 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai.

		1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 13 ans	125 cc 2 T maximum 250 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 15 ans	550 cc 2T ou 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 18 ans	Cylindrée libre	Libre

c) Side-cars

AGE PILOTE	AGE PASSGER	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 8 ans	A partir de 8 ans	PW ou Dirt-bike rattachée au cadre 50 cc maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégataire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 2 à 3 séances d'essai. 45 minutes de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 15 mn avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 12 ans	A partir de 12 ans	90 cc 2 T maxi 150 cc 4 T maxi	Activité de compétition. 1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 mn avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 13 ans	A partir de 13 ans	125 cc 2 T maxi 250 cc 4 T maxi	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 14 ans en entraînement	A partir de 14 ans en entraînement	Cylindrée libre	Libre
A partir de 15 ans en entraînement	A partir de 15 ans en entraînement		

ARTICLE 15 : CIRCUIT

Le tracé doit être réalisé uniquement de matériaux naturels (sable, terre, etc.), l'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite. Il ne peut pas traverser un plan d'eau et la piste ne doit jamais être divisée par un obstacle (arbre, rochers, etc.).

Les virages relevés type vélodrome sont interdits au public si l'espace qui leur est réservé n'est pas protégé comme cela est prévu à l'article 3.2) des RTS « Règles spécifiques pour l'aménagement des circuits ».

Pour des motifs impérieux de sécurité (conditions météorologiques extrêmes, parties du circuit impraticables ou dangereuses, etc..), le tracé du circuit pourra être modifié sur décision du Jury, avec accord de la direction de course.

Les gros pneus (exemples : tracteurs, poids lourd) sont interdits sauf mis à plat pour soutenir de la terre ou s'ils sont très efficacement protégés.

Si nécessaire, la piste doit être correctement arrosée afin d'assurer des conditions de sécurité maximum.

ARTICLE 16 : CIRCUIT DE COMPETITION

a) Longueur

Une piste doit avoir une **longueur minimale de 600 mètres** et une **longueur maximale de 3000 mètres**.

b) Largeur

Une piste doit avoir une largeur utilisable de **4 mètres minimum** pour une manifestation de motocross **solo** et **5 mètres** pour une manifestation de **sidecars et quads**.

c) Espace vertical

L'**espace vertical** libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de **3 mètres minimum**.

d) Difficultés

Les sauts multiples sur une piste plane (doubles bosses, triples bosses, etc.) sont interdits. L'obstacle doit revêtir tant par sa forme que par son angle d'appel un aspect général relativement uniforme sur la totalité de la largeur de la piste, abstraction faite de la dégradation naturelle de l'obstacle liée à l'utilisation de la piste.

Les sauts multiples en montée ou en descente prononcées sont autorisés.

Sont considérés comme doubles bosses et triples bosses, les sauts lorsque la deuxième et/ou troisième bosse(s) etc. est ou sont dans la zone de réception du premier saut. Les "whoops" sont interdits mais les vagues sont autorisées.

Les vagues sur une portion de piste descendante sont interdites.

e) Nombre maximum de participants

Pour les solos, le nombre **maximum de pilotes** admis en même temps sur une piste **est de 20 pour une piste de moins de 800 mètres, plus 1 pilote par 25 mètres, avec un maximum de 45 pilotes si la configuration de la piste le permet**.

Pour les side-cars et les quads, le nombre **maximum de pilotes** admis en même temps sur une piste **est de 18 pour une piste de moins de 800 mètres, plus 1 pilote par 50 mètres, avec, dans tous les cas un maximum de 30 pilotes**.

Pour les essais effectués lors d'une manifestation, ce nombre peut être augmenté de 20%.

Pour les entraînements effectués hors manifestation, le nombre maximum de pilotes admis simultanément en piste est fonction du développé du circuit et ne peut, comme pour la compétition, excéder 45 pilotes si la configuration de la piste le permet.

f) Ligne de départ

La ligne de départ doit avoir une **largeur permettant de disposer sur la même ligne au minimum 15 motocycles solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité, ou au minimum 7 side-cars ou quads, à raison de 2 mètres par motocycle avec toujours 1 mètre de sécurité à chaque extrémité** (si une zone spectateur est prévue, se référer à l'annexe MX).

g) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ **doit être de 60 mètres minimum et de 125 mètres maximum** (distance entre la ligne de départ et l'endroit, où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage).

Cette ligne droite ne doit pas comporter de rétrécissement brusque, de descente trop rapide et de tremplin. Après cette ligne droite aucune difficulté immédiate susceptible de provoquer un encombrement ne doit suivre.

h) Procédure de départ

Le départ doit être donné de la façon suivante :

- Sur instruction du directeur de course, les coureurs avec leur moto, moteur en marche ou non, quittent le parc d'attente pour se placer sur la ligne de départ. A partir de ce moment, plus aucun mécanicien ou accompagnateur n'est admis aux abords de la ligne de départ.

- **Dès que toutes les motos sont sur la ligne de départ, le panneau "15 secondes" est présenté.**

- **A la fin des 15 secondes, un panneau indiquant "5 secondes" est présenté.- Le départ doit être donné entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" a été montré.**

Pour les départs, les machines doivent être immobiles, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

Dans le cas où le départ est donné au moyen d'une grille de départ (dispositif transversal de construction solide et rigide, se repliant ou s'abaissant vers l'arrière lors de son utilisation), la roue avant des machines placées en première ligne ne devra pas être éloignée de celle-ci de plus de 50cm.

Les machines seront positionnées sur 2 lignes au maximum derrière la grille de départ.

Tout faux départ sera signalé aux pilotes par le directeur de course qui brandira un drapeau rouge et la course sera arrêtée à ce signal. Les coureurs devront retourner dans le parc d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Les départs peuvent également être donnés au moyen d'un drapeau.

i) Conduite en course

Il est interdit de couper le parcours, **un pilote qui rentre au parc coureurs pendant la course est considéré comme ayant abandonné, il ne peut plus reprendre la course.**

REGLES COMPLEMENTAIRES - SUPERCROSS

ARTICLE 20 : DEFINITION

Un Supercross est une manifestation de motocross se déroulant sur un circuit artificiel d'une longueur réduite à ciel ouvert ou en salle.

ARTICLE 23 : CIRCUIT D'ENTRAINEMENTS OU DE COMPETITIONS

a) Généralités

La piste doit être faite uniquement de matériaux naturels mais résistants (terre, sable mélangé avec une matière liante, argile) ou de matériaux de qualité comparable et malléable. L'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite.

Il ne peut pas traverser un plan d'eau et la piste ne doit jamais être divisée par un obstacle (arbre, rochers, etc.).

Pour les circuits à ciel ouvert, une attention toute particulière sera donnée à l'évacuation de l'eau dans les parties basses du circuit.

Si nécessaire, la piste doit être correctement arrosée afin d'assurer des conditions de sécurité maximum.

b) Longueur du circuit :

Pour les circuits accueillant des compétitions, **la longueur est de 900 mètres maximum.**

Pour les circuits réservés à l'entraînement, la longueur est de 900 mètres maximum.

c) Largeur

Une piste doit avoir une **largeur de 4 mètres minimum** utilisable au point le plus étroit. Le **premier virage doit avoir une largeur de 6 mètres minimum** utilisable et une courbure permettant le

passage des concurrents sans provoquer un encombrement au premier tour. Dans le cadre d'une manifestation avec une partie du tracé en extérieur, une largeur inférieure de 3 mètres minimum peut être tolérée à l'entrée et à la sortie de la piste de la salle à condition que ce passage soit précédé par un virage ou une chicane afin de réduire la vitesse des machines. Cette tolérance est également acceptée si la piste emprunte un couloir mais dans ce cas, une lisse doit être installée devant toutes cavités ou excroissances afin de rendre les côtés rectilignes.

d) Espace vertical

L'espace **vertical** libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de **3 mètres** minimum.

e) Difficultés

Lors de la construction des difficultés, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels.

Une attention toute particulière doit être apportée à l'installation des sauts et à l'angle de ces sauts.

Une **série** de whoops composée **d'un minimum de 8 bosses est obligatoire**.

Sont obligatoires, un double saut et un triple saut. Ces obstacles peuvent être inclus dans deux enchaînements de sauts multiples. Sont considérées comme double et triple bosses, les sauts dont la bosse suivante est dans la zone de réception du saut précédant.

Les whoops ne sont pas considérés comme des doubles ou triples bosses.

f) Nombre maximum de participants

Pour les solos, le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est **de 14 pour une piste de 250 mètres, plus 1 pilote par 25 mètres, avec un maximum de 25 pilotes** si la configuration de la piste le permet.

Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%.

g) Ligne de départ pour les compétitions

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer sur la même ligne au minimum **10 motocycles solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité**.

h) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ **doit être de 25 mètres minimum et de 80 mètres maximum** (distance entre la ligne de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage).

i) Inspection des circuits

Une inspection de la piste doit être effectuée par le directeur de course, le traceur de la piste, un représentant du club organisateur et un pilote engagé dans la compétition.

j) Manifestation nocturne

La totalité de la piste doit être éclairée avec une intensité suffisante évitant toute zone d'ombre. Un éclairage du parc des coureurs, parc d'attente, couloir d'accès à la grille de départ, panneau d'affichage et du poste de chronométrage doit être prévu.

l) Procédure de départ

Le départ doit être donné de la façon suivante :

- Sur instruction du directeur de course, les coureurs avec leur moto quittent le parc d'attente pour se placer sur la ligne de départ. Lorsque la première moto quitte le parc d'attente, plus aucun mécanicien ou accompagnateur n'est admis aux abords de la ligne de départ ;

- Dès que toutes les motos sont sur la ligne de départ, **une personne présentera immédiatement pendant 15 secondes un panneau indiquant "15 secondes"**. A la fin des 15 secondes, elle présentera un panneau indiquant "5 secondes" ;
- **Le départ doit être donné entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré.**

Pour les départs, les machines doivent être arrêtées, moteurs en marche ou non et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

Dans le cas où le départ est donné au moyen d'une grille de départ (dispositif transversal de construction solide et rigide, se repliant ou s'abaissant vers l'arrière lors de son utilisation) la roue avant des machines placées en première ligne ne devra pas être éloignée de celle-ci de plus de 50 cm.

Les machines seront positionnées sur 2 lignes au maximum derrière la grille de départ.

Tout faux départ sera signalé aux pilotes par le directeur de course qui brandira un drapeau rouge et la course sera arrêtée à ce signal. Les coureurs devront retourner dans le parc d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Les départs peuvent également être donnés au moyen d'un drapeau.

m) Conduite en course

Il est interdit de couper le parcours et un pilote qui rentre au parc coureurs pendant la course est considéré comme ayant abandonné et ne peut plus reprendre la compétition.

n) Entretien de la piste

Un engin de travaux doit être mis à disposition pour l'entretien de la piste.

ARTICLE 24 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 12 ans	90cc 2T maxi 150cc 4T maxi	Activités de compétition 1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 10 minutes
A partir de 13 ans	125cc 2T maxi 150cc 4T maxi	Activités de compétition 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 12 minutes.
A partir de 15 ans	Libre	Libre

REGLES COMPLEMENTAIRES - COURSES MIXTES (SUPERMOTARD)

ARTICLE 27 : DEFINITION

Une course mixte est une activité se déroulant sur un circuit fermé constitué d'une partie asphaltée et d'une partie naturelle (en terre ou matériau équivalent), avec des changements de direction et des difficultés.

ARTICLE 28 : CATEGORIES ET MOTOCYCLES

Les manifestations de courses mixtes sont ouvertes aux machines de la catégorie I, Groupe A (motocycles solos) et pour les machines de la catégorie II Groupe G (quads) uniquement sur les circuits en extérieur.

Les cylindrées autorisées sont du 50cc à boîte de vitesse, à 1000cc monocylindre ou bicylindres.

Les manifestations de courses mixtes sont également ouvertes aux VTTAE (VTT à Assistance Electrique) sur les circuits en salle ou urbain.

ARTICLE 31 : CIRCUIT EXTERIEUR (hors circuit urbain)

a) Longueur

Une piste doit avoir une longueur de **400 mètres minimum**.

b) Largeur

Une piste doit avoir une largeur au point le plus étroit de **6 mètres minimum** utilisable à l'exception du **premier virage qui doit avoir une largeur de 8 mètres** minimum utilisable et une courbure, permettant au premier tour, le passage des concurrents sans provoquer d'encombrement.

c) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 m minimum.

d) difficultés

Les sauts ne sont acceptés que sur les parties naturelles et les zones d'appel ou de réception doivent être **situées au minimum à une distance de 15 mètres minimum d'une zone asphaltée**.

Les sauts multiples (doubles bosses, triples bosses, etc.) sont interdits. L'obstacle doit revêtir tant par sa forme que par son angle d'appel un aspect général relativement uniforme sur la totalité de la largeur de la piste, abstraction faite de la dégradation naturelle de l'obstacle liée à l'utilisation de la piste.

Sont considérés comme doubles et triples, les sauts lorsque la deuxième et/ou troisième bosse(s) est ou sont dans la zone de réception du saut précédent.

La distance entre les bosses doit être de 30 mètres au minimum (distance prise entre le sommet d'une bosse et le sommet de la bosse suivante).

A l'intérieur des virages, la mise en place d'un ralentisseur en terre (petite bosse de 30 cm de hauteur maximum) est autorisée.

Les "whoops" et les vagues sont interdits. Sont considérées comme vagues une succession de bosses d'une hauteur approximative de 0,50 mètre et espacées d'une distance approximative de 6 mètres entre chaque bosse (cette distance étant mesurée au sommet de chaque bosse) sur laquelle une moto évoluant à allure réduite gardera toujours le contact de ses deux roues avec le sol sans que le cadre ne vienne à le toucher.

Pour les manifestations de VTTAE, l'usage de modules artificiels (en métal, bois, ciment) est autorisé.

e) Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de **12 pour une piste de 400 mètres, plus 1 pilote par 30 mètres avec un maximum de 36 participants pour les solos et de 10 quads pour une piste de 400 mètres, plus 1 quad par 50 mètres avec un maximum de 24 participants**.

Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%.

f) Grille de départ

Elle sera placée obligatoirement sur la partie asphaltée et sera composée de la manière suivante (voir grille de départ en annexe) :

- La **largeur disponible** de la piste où se situent les lignes de départ doit être de **8 mètres minimum**, les abords devront être dégagés ;
- Le **nombre maximum de coureurs solos en 1ère ligne est de 4 motos et le nombre maximum de quads en 1ère ligne est de 3 machines** ;
- Les positions des machines sur les lignes de départ doivent être indiquées par un trait de couleur blanc de 50 cm x 8 cm, peint sur la piste et dont le centre doit être matérialisé ;
- **La première position doit être placée sur la première ligne à l'extérieur droit si le premier virage tourne à gauche et à l'extérieur gauche si le premier virage tourne à droite** ;
- **Sur une même ligne un espace de 1 mètre minimum entre chaque position doit être prévu et chaque position doit être en retrait de 1 mètre par rapport à la précédente**, les emplacements des lignes paires doivent être positionnés entre les positions des lignes impaires ;
- **Un espace de 4 mètres minimum doit être prévu entre les lignes, cette distance doit être prise entre la première position d'une ligne et la première de la ligne suivante.**

g) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ doit être de **60 mètres minimum et 100 mètres maximum** (distance entre la première ligne de la grille de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage).

h) Procédure de départ

Les départs **seront réalisés sous la forme de « départs arrêtés »**.

Au départ, les machines seront arrêtées sur la grille, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

i) Pré-grille

Un espace clos appelé pré-grille, doit être prévu, sa surface devra permettre de contenir le nombre de motocycles admis pour les essais.

Cette zone doit être contrôlée, interdite au public et avoir deux accès indépendants, un accès avec le parc coureurs et un accès piste avec la piste.

ARTICLE 33 : AGE, CYLINDREE ET DUREE DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

SOLO		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 7 ans	65 cc maximum	Activités de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai 1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 9 ans	90 cc maximum	
A partir de 11 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche
A partir de 13 ans	125 cc 2T maximum 150 cc 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos minimum entre chaque manche.
A partir de 15 ans	Cylindrée libre	Libre

SUPERQUADER		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 7 ans	65 cc 2 T maximum 90 cc 4 T maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégataire.
A partir de 9 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai. 1h de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 15 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 13 ans	125 cc 2 T maximum 250 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 15 ans	550 cc 2T ou 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 18 ans	Cylindrée libre	Libre

VTTAE	
AGE	PUISSANCE MOTEUR ET VITESSE D'ASSISTANCE AU PEDALAGE MAXIMUM
A partir de 7 ans	Puissance nominale maximale continue de 250W et vitesse maximale assistée de 25 km/h
A partir de 12 ans	Puissance nominale maximale continue de 350W et vitesse maximale assistée de 45 km/h
A partir de 15 ans	Libre

REGLES COMPLEMENTAIRES - COURSES SUR PRAIRIE

ARTICLE 39 : DEFINITION

Une course sur prairie est une activité en terrain naturel qui a lieu en circuit fermé.

ARTICLE 42 : CIRCUIT

a) Généralités

La piste doit être réalisée uniquement avec des matériaux naturels (sable, terre, etc.), l'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite.

Il ne peut pas traverser un plan d'eau profond et la piste ne doit jamais être divisée par un obstacle (arbre, rochers, etc.).

b) Tracé de la piste

Le circuit doit comporter des virages à droite et à gauche, sans aucun obstacle (bosse, tremplin, virage relevé, etc.) et aucune partie bitumée.

ARTICLE 43 : CIRCUIT DE COMPETITION

a) Longueur

La piste doit avoir une longueur de **600 mètres minimum et 3000 mètres maximum**.

b) Largeur

La piste doit avoir une largeur utilisable **de 4 mètres minimum** au point le plus étroit pour une manifestation avec des motos solos **et 5 mètres pour une manifestation de side-cars ou de quads**.

c) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de **3 mètres minimum**.

d) Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste de moins de **800 mètres est de 20 pour les solos, plus 1 pilote par 25 mètres avec un maximum de 45.**

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps pour une piste de moins de **800 mètres est de 16 pour les side-cars et les quads, plus 1 pilote par 50 mètres avec un maximum de 30 pilotes.**

e) Ligne de départ

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer sur la même ligne au minimum **15 motocycles solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité, ou au minimum 7 side-cars ou quads, à raison de 2 mètres par motocycle avec toujours 1 mètre de sécurité à chaque extrémité.**

f) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ doit être **de 60 mètres minimum et 125 mètres maximum** (distance entre la ligne de départ et l'endroit, où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage).

Sur cette ligne droite, il ne doit pas y avoir de rétrécissement brusque, de descente trop rapide et de tremplin. Après cette ligne droite, aucune difficulté immédiate susceptible de provoquer un bouchon ne doit suivre.

g) Procédure de départ

Le départ doit être donné de la façon suivante :

- Sur instruction du directeur de course, les coureurs avec leur moto, moteur en marche ou non, quittent le parc d'attente pour se placer sur la ligne de départ. Lorsque la première moto quitte le parc d'attente, plus aucun mécanicien ou accompagnateur n'est admis aux abords de la ligne de départ ;
- **Dès que toutes les motos sont sur la ligne de départ, une personne présente immédiatement pendant 15 secondes un panneau indiquant "15 secondes". A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant "5 secondes" ;**
- **Le départ doit être donné entre 5 et 10 secondes après que le panneau " 5 secondes " a été montré.**

Pour les départs les machines doivent être arrêtées, moteurs en marche ou non et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

Dans le cas où le départ est donné au moyen d'une grille de départ (dispositif transversal de construction solide et rigide, se repliant ou s'abaissant vers l'arrière lors de son utilisation), la roue avant des machines placées en première ligne ne devra pas être éloignée de celle-ci de plus de 50cm.

Tout "faux départ" sera signalé aux pilotes par le directeur de course qui brandira un drapeau rouge et la course sera arrêtée à ce signal. Les coureurs devront retourner dans le parc d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Les machines seront positionnées sur 2 lignes au maximum derrière la grille de départ.

h) Conduite en course

Il est interdit de couper le parcours. Un pilote qui rentre au parc coureurs pendant la course est considéré comme ayant abandonné, il ne peut plus reprendre la compétition.

ARTICLE 44 : CIRCUIT ET PARCOURS D'ENTRAINEMENT

a) Longueur

Une piste doit avoir une longueur qui ne peut excéder 3.000 mètres.

b) Largeur

Une piste doit avoir une largeur utilisable de 4 mètres minimum pour du motocross solo et 5 mètres pour des side-cars et quads.

c) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 mètres minimum.

d) Nombre maximum de participants

Solos : Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de 1 par 25 mètres, avec un maximum de 45 pilotes ;

Side-cars et quads : Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de 1 par 30 mètres, avec un maximum de 30 pilotes.

Pendant le roulage, il ne pourra pas être admis simultanément des motocycles solos, des quads ou des side-cars.

e) Ligne de départ (s'il en existe une)

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer de 1 mètre de large par motocycles solos avec 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité, ou pour les side-cars ou quads de 2 mètres par motocycle avec toujours 1 mètre de sécurité à chaque extrémité.

f) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ doit être de 125 mètres maximum (distance entre la ligne de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage). Sur cette ligne droite, il ne doit pas y avoir de rétrécissement brusque, de descente et de tremplin.

ARTICLE 46 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

SOLO		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 6 ans	50 cc maximum	Activités éducatives
A partir de 7 ans	65 cc maximum	Activités de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai
A partir de 9 ans	90 cc maximum	1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 11 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche
A partir de 13 ans	125 cc 2T maximum 150 cc 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos minimum entre chaque manche.
A partir de 15 ans	Cylindrée libre	Libre
QUAD		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 6 ans	65 cc maximum	Activités éducatives
A partir de 7 ans	65 cc 2 T maximum 90 cc 4 T maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégitaire.
A partir de 9 ans	90 cc 2 T maximum	Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai.

	150 cc 4 T maximum	45 minutes de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 15 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 13 ans	125 cc 2 T maximum 250 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 15 ans	550 cc 2T ou 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 18 ans	Cylindrée libre	Libre

REGLES COMPLEMENTAIRES - PIT-BIKE

ARTICLE 71 : SPECIFICATIONS GENERALES DES MACHINES

Une machine de Pit-bike doit impérativement :

- avoir une distance entre le sol et le " Té " supérieur de la fourche de 95 centimètres maximum (mesure prise fourche au repos) ;
- être équipée d'un moteur 4 temps ;
- avoir une taille de roue qui n'excède pas 12 pouces à l'arrière et 14 pouces à l'avant.

ARTICLE 72 : CIRCUIT D'ENTRAINEMENTS OU DE COMPETITIONS

.../...

b) Longueur

Pour les circuits accueillant des compétitions, **la longueur de la piste est comprise entre 250 mètres minimum et 1500 mètres maximum.**

Pour les circuits réservés à l'entraînement, la longueur de la piste est de 1500 mètres maximum.

c) Largeur

Une piste doit avoir une largeur de **4 mètres minimum** utilisable au point le plus étroit. Le **premier virage doit avoir une largeur de 6 mètres minimum** utilisable et une courbure permettant le passage des concurrents sans provoquer un encombrement au premier tour (Voir annexe Pit-Bike). Dans le cadre d'une manifestation avec une partie du tracé en extérieur, une largeur inférieure de 3 mètres minimum peut être tolérée à l'entrée et à la sortie de la piste de la salle à condition que ce passage soit précédé par un virage ou une chicane afin de réduire la vitesse des machines. Cette tolérance est également acceptée si la piste emprunte un couloir mais dans ce cas, une lisse doit être installée devant toutes cavités ou excroissances afin de rendre les côtés rectilignes.

d) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 mètres minimum.

e) Difficultés

Lors de la construction des difficultés, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels (Voir annexe Pit-Bike).

Une attention toute particulière doit être apportée à l'installation des sauts et à l'angle de ces sauts, mais en toute circonstance, une moto évoluant à allure réduite gardera toujours le contact de ses deux roues avec le sol sans que le cadre ne vienne à le toucher.

f) Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est **de 14 pour une piste de 250 mètres, plus 1 pilote par 25 mètres, avec un maximum de 45 pilotes** si la configuration de la piste le permet.

Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%.

g) Ligne de départ pour les compétitions

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer sur la **même ligne au minimum 14 motocycles solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité.**

h) Ligne droite après le départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ doit être **de 25 mètres minimum et de 80 mètres maximum** (distance entre la ligne de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage).

i) Manifestation nocturne

La totalité de la piste doit être éclairée avec une intensité suffisante évitant toute zone d'ombre. Un éclairage du parc des coureurs, parc d'attente, couloir d'accès à la grille de départ, panneau d'affichage et du poste de chronométrage doit être prévu.

j) Installation pour l'extraction des fumées

Pour les épreuves en salle fermée, une attention toute particulière doit être apportée au système d'extraction des fumées émises par les machines, afin de ne pas incommoder le public, les pilotes et les membres de l'organisation. Ces systèmes doivent être en conformité avec les normes réglementaires édictées en la matière.

k) Procédure de départ

Le départ doit être donné de la façon suivante :

- Sur instruction du directeur de course, les coureurs avec leur moto quittent le parc d'attente pour se placer sur la ligne de départ, à partir de ce moment, plus aucun mécanicien ou accompagnateur n'est admis aux abords de cette zone ;
- **Dès que toutes les motos sont sur la ligne de départ, une personne présente immédiatement pendant 15 secondes un panneau indiquant "15 secondes". A la fin des 15 secondes, elle présentera un panneau indiquant "5 secondes" ;**
- **Le départ doit être donné entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré.**

Pour les départs, les machines doivent être arrêtées, moteurs en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.

Le départ est donné au moyen d'une grille de départ (dispositif transversal de construction solide et rigide, se repliant ou s'abaissant vers l'arrière lors de son utilisation) la roue avant des machines placées en première ligne ne devra pas être éloignée de celle-ci de plus de 50cm.

Tout faux départ sera signalé aux pilotes par le directeur de course qui brandira un drapeau rouge et la course sera arrêtée à ce signal. Les coureurs devront retourner dans le parc d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Toutefois, en cas de panne, les départs peuvent être donnés au moyen d'un drapeau.

Les machines seront positionnées sur 2 lignes au maximum derrière la grille de départ.

l) Conduite en course

Il est interdit de couper le parcours et un pilote qui rentre au parc coureurs pendant la course est considéré comme ayant abandonné et ne peut plus reprendre la compétition.

ARTICLE 46 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

SOLO		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 6 ans	50 cc maximum	Activités éducatives
A partir de 7 ans	65 cc maximum	Activités de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai 1 heure de roulage en course maximum par jour.
A partir de 9 ans	90 cc maximum	La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 11 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche
A partir de 13 ans	125 cc 2T maximum 150 cc 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos minimum entre chaque manche.
A partir de 15 ans	Cylindrée libre	Libre

QUAD		
AGE	CYLINDREE	PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 6 ans	65 cc maximum	Activités éducatives
A partir de 7 ans	65 cc 2 T maximum 90 cc 4 T maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération délégitaire. Essais : 10 à 30 mn obligatoires en 1 à 3 séances d'essai.
A partir de 9 ans	90 cc 2 T maximum 150 cc 4 T maximum	45 minutes de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 15 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 13 ans	125 cc 2 T maximum 250 cc 4 T maximum	Activités de compétition. 1h15 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 15 ans	550 cc 2T ou 4T maximum	Activités de compétition. 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 30 minutes avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 18 ans	Cylindrée libre	Libre

Pour les autres règles complémentaires non sélectionnées veuillez consulter entièrement les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) du Motocross.